

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2018

Date de publication : 21 juin 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 5 juin 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 12 juin 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORSTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY,

Création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe

Contexte

Suite au départ pour mutation de Mme Nadine AUXIRE à compter du 11 juin 2018, une procédure de recrutement a été engagée afin de permettre le remplacement du poste de Directeur administratif et financier.

Il apparaît nécessaire de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe afin de pourvoir au recrutement du Directeur administratif et financier.

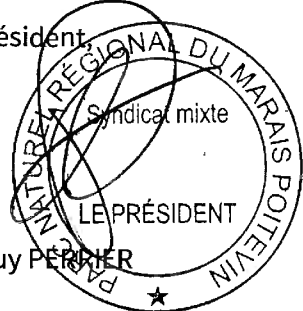
Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- de créer un poste de rédacteur principal 1ère classe
- d'autoriser le Président à procéder aux formalités de recrutement du nouveau Directeur administratif et financier dès que possible.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy PÉRIER